



Une expérience de démocratie pour les enfants...

« Les enfants ont un rôle important à jouer dans la vie de leur commune.
Ils ont des idées à formuler
sur tous les sujets de la vie quotidienne qui les concernent.
Demain ce seront eux qui seront à la barre de notre navire. » (Creccide asbl)



Les principes de démocratie s'apprennent dès le plus jeune âge, **les enfants, eux aussi, méritent d'être entendus et écoutés.**

Pour cette raison, la Commune de Berloz se lance dans l'organisation d'un Conseil Communal des Enfants. L'objectif est de réaliser des projets concrets par et pour les enfants.

Des animations et les élections auront lieu dans le courant du mois de mai. Une chouette expérience en vue...

Votre enfant a entre 9 et 11 ans (ou est actuellement en 4^{ème} ou en 5^{ème} primaire) et est intéressé ?

Voici tous les renseignements...

1. Le Conseil Communal des Enfants (CCE) c'est quoi ?

- C'est un projet où des enfants de 9 à 11 ans (ou 4^{ème} et 5^{ème} primaires) sont élus, en juin, par leurs condisciples pour faire partie d'un Conseil Communal des Enfants qui débute en septembre (les enfants élus entrent donc en 5^{ème} et 6^{ème} primaires) ;
- C'est un lieu où les enfants élus **représentent tous les enfants de la commune** et partagent, en dehors de l'école, une **expérience de la vie citoyenne** ;
- Ce sont des **réunions ACTIVES**, une à deux fois par mois environ, où les enfants apprennent, encadrés par une animatrice, à **réfléchir ensemble, échanger leurs idées, à prendre la parole, à écouter les autres, à les respecter, à travailler en équipe, à choisir et construire des projets d'intérêt collectif** pour tous les enfants de la commune et effectuer eux-mêmes les démarches permettant sa réalisation ;
- Ce sont des réunions où les enfants apportent leur enthousiasme, leur imagination, leur sérieux et leur réalisme, expriment leurs points de vue, confrontent leurs opinions, font connaître leurs idées, **participent de façon active à la vie de leur commune en réalisant des projets** ;
- Une expérience citoyenne où les enfants apprennent, sur le terrain, que **mener un projet à bien n'est pas toujours aisé, que de nombreuses démarches sont nécessaires**, et qu'une majorité n'est pas facile à rallier à une cause.



2. Le C.C.E. ça concerne qui ?

- Les garçons et les filles de 5^{ème} et 6^{ème} primaire de l'école domiciliés à Berloz et les enfants de 10 à 12 ans domiciliés à Berloz fréquentant une autre école (8 enfants de l'école minimum (4 en 4^{ème} année et 4 e 5^{ème} année) et 5 enfants hors école maximum). Les petits conseillers prêtent serment en juin, pour débiter les réunions en septembre. Les élections se passent donc, fin de l'année scolaire précédente, au sein des classes de 4^{ème} et 5^{ème} primaire (ou des enfants de 9 à 11 ans) ;
- Les enfants qui posent leur candidature doivent avoir un accord écrit de leurs parents (voir ci-après) ;

- Après la mise en place de ce premier Conseil Communal des Enfants, chaque année, de nouvelles élections ont lieu en 4^{ème} année (ou pour les enfants de 9 à 10 ans), pour remplacer les conseillers sortants de 6^{ème} primaire.

3. Les élections

3.1 Qui peut être candidat ?

- Les enfants qui souhaitent être élus doivent **être domicilié ou avoir un parent/tuteur domicilié dans la commune de Berloz** (5 enfants ne fréquentant pas l'école de Berloz seront élus) ;
- Ils doivent obligatoirement avoir l'accord des parents/tuteurs ;
- Ils doivent avoir entre 9 et 11 ans ou être en **4^{ème} ou 5^{ème} primaire** ;
- Pour être officiellement candidats, ils doivent poser leur candidature au moyen du formulaire joint à ce courrier **avant le 20 avril 2021** ;
- Cette candidature doit être accompagnée de **l'autorisation parentale** signée et du document « autorisation de droit à l'image », joints à ce courrier.

3.1 Comment cela se déroule-t-il ?

- Tous les enfants de 9 à 11 ans (4^{ème} et 5^{ème} primaire) vont participer **le 26 mai** à l'élection de leurs représentants au sein du CCE ;
- Les élections sont organisées par les responsables communaux, à l'école pour les enfants de l'école et le mercredi après-midi, à l'Administration communale pour les enfants inscrits dans une autre école ;
- Les enfants de 9 et 10 ans ou élèves de 4^{ème} primaire sont élus pour une période de deux ans, les enfants de 11 ans ou élèves de 5^{ème} primaire le sont pour une période d'un an ;
- La liste électorale reprenant tous les candidats au CCE sera établie et affichée aux valves devant l'école et devant l'Administration communale dès le 17 mai 2021 ;



- Débutera ensuite une **campagne électorale** avec réalisation d'une affiche électorale.

ATTENTION :

Une campagne électorale doit respecter certaines règles.
 Une réunion avec tous les candidats sera organisée pour expliquer le déroulement et les règles.
 Le principal, c'est LE RESPECT DES AUTRES !

- Les élections seront organisées le 26 mai 2021 comme des élections réelles du Conseil communal (convocations électorale envoyées aux enfants, bureau de vote, bulletins de vote, isolements, urne...).
- Le résultat des élections sera communiqué le 1^{er} juin.



4. Les séances du C.C.E.

- Les enfants élus devront **prêter serment**, au Conseil communal du mois de juin, en présence de tous les membres du Conseil et sous la présidence de la Bourgmestre.
- A partir de septembre 2021, les enfants élus se réuniront **minimum une à deux fois par mois**, à la Berle et certaines sorties et visites pourraient être organisées en extérieur. Toutes les réunions et sorties sont gratuites.
- Les réunions du C.C.E. auront lieu **sous la conduite d'une animatrice responsable**.
- **Les parents seront responsables, au niveau des transports**, pour amener et rechercher leur enfant aux réunions du C.C.E. Pour d'éventuelles activités extérieures qui seront organisées dans le cadre du C.C.E., il sera possible, dans certains cas, d'organiser un co-voiturage, lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser le bus communal. Dans ce cas, les parents qui transporteraient des enfants devront être obligatoirement assurés et présenter, aux responsables, leur attestation d'assurance.
- Les **thèmes qui pourront être abordés** sont nombreux et ce sont **les enfants qui choisiront ceux qui les intéressent le plus** (exemples : la sécurité routière, l'environnement, la propreté publique, le sport et les loisirs, la santé, la sécurité au sens large, l'aide aux personnes, la solidarité, l'intergénérationnel, le tiers monde, les aménagements dans la commune, etc.).
- Les **projets finalisés seront présentés au Conseil communal, à l'école, à la population et à la presse** selon les possibilités.



Pour toute question ou pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :



Christine MATAGNE
Coordinatrice - Animatrice
Administration communale de Berloz
Rue Antoine Dodion, 10
4257 BERLOZ

Tél. : 0491/43.68.58

Courriel : christine.matagne@berloz.be

En collaboration avec





Candidature au Conseil Communal des Enfants de Berloz

Je soussigné(e) (nom/prénom)

Domicilié(e) à (adresse complète)

.....

Déclare poser ma candidature comme Conseiller communal enfant pour l'année scolaire 2021/2022 (et 2022/2023 si élève en 4^{ème} primaire (ou 9-10 ans)).

Je m'engage à être présent(e) et à participer activement aux activités et réunions organisées. (Si absence à + de 3 réunions sans excuse valable, le conseiller élu sera remplacé par son suppléant jusqu'à la fin de la mandature).

Lieu et date de naissance :

Ecole fréquentée :

Signature :

Formulaire à rendre pour le 20 avril au plus tard (accompagné des 2 autorisations ci-après, signées) :

- Soit aux institutrices de 4^{ème} et 5^{ème} primaire de l'école communale de Berloz,
- Soit à l'Administration communale de Berloz : Rue Antoine Dodion, 10 à 4257 Berloz
- Soit par mail à l'adresse christine.matagne@berloz.be



Autorisation parentale

Je soussigné(e),(nom-prénom)
père / mère /tuteur * de (nom du candidat)
autorise mon fils / ma fille * à s'inscrire comme candidat(e) aux élections
du Conseil Communal des Enfants de la commune de Berloz
qui se dérouleront **le 26 mai 2021**

Je m'engage également, dans la mesure du possible, à lui permettre d'être présent aux
réunions du Conseil qui se dérouleront à la Berle, 1 à 2 fois par mois environ.

(*) barrer les mentions inutiles

Précédez votre signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé »

Le / /

Signature :

Numéro de téléphone des personnes responsables du (de la) candidat(e) :



Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e), Mme/Melle/Mr. :

Responsable légal de nom, prénom :

Né(e) le :/...../.....

Autorise la commune de Berloz, les organisateurs et animateurs du Conseil Communal des Enfants et les journalistes à photographier ou à filmer mon enfant et à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications à caractère non commercial dans le but de relayer l'évènement, quel qu'en soit le support (papiers – brochures, films, vidéos, site internet).

N'autorise pas la commune de Berloz, les organisateurs et animateurs du Conseil Communal des Enfants et les journalistes à photographier ou à filmer et à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications à caractère non commercial dans le but de relayer l'évènement, quel qu'en soit le support (papiers – brochures, films, vidéos, site internet).

Précédez votre signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé »

Le / /

Signature :